



**SCHNEIDER
ELECTRIC**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



**Un accord à 4%
pour
l'enveloppe
d'AG et d'AI.**



**Des mesures
annexes qui
permettent
d'être au delà
des 4% pour
certains métiers.**



**Une enveloppe
de 0,1% pour
réduire les
inégalités de
salaire.**

A savoir :
Mise en place d'un
WESOP en 2024
Validée par les OS

**1^{ER} SYNDICAT
EN FRANCE**

Ne pas jeter sur la voie publique, merci.



TOUT CE QUE
VOUS DEVEZ SAVOIR SUR

SEI-SEF

22 janvier 2024

Plan salarial 2024, un accord dans la frustration

Lors de la dernière réunion de NAO du 17 janvier sur le plan salarial SEI/SEF 2024, la Direction a fait ses dernières propositions. Face aux revendications des Organisations Syndicales **FO, CFTC et CFDT signataires de l'accord « groupe » garantissant 4% d'enveloppe salariale**, des points d'améliorations et de répartitions ont été obtenus.

Néanmoins, lors des 5 rencontres (côté groupe et SEI/SEF) entre le 20 décembre et le 17 janvier, les échanges pour la **Cfdt** ont été frustrants sur 2 points :

- Le changement de position de la Direction sur le montant de l'enveloppe salariale qui était depuis deux années calé sur l'inflation annuelle (qui est de 4,9% en 2023) associé à l'atteinte des résultats (ce qui sera le cas pour 2023, grâce au travail de tous).
- Le refus de la Direction d'attribuer un pourcentage d' Augmentations Générales à des catégories de Cadres. Sur ce point, la **Cfdt** revendiquait une AG entre 1 et 2% pour les catégories F11 et F12 de la nouvelle convention (NCCM).
Sur ce point de l'AG la Direction est restée « totalement fermée », même sur un 1% d'AG pour la catégorie F11 lors de notre dernière demande.

Le plan salarial SEI/SEF 2024 sera le suivant, si accord des 3 OS ci-dessus :

	AG	AI
Non cadres	3 %	1 %
Cadres	0 %	4 %
Les Augmentations (*) et les mesures annexes Ci-dessous, seront effectives au 1 ^{er} avril 2024.		

(*) Une attention particulière sera donnée aux salarié(e)s passés « Cadres » suite à la Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie (NCCM).

Un budget additionnel de 0,1% consacré à l'égalité salariale Femmes/Hommes au 01 octobre 2024.

Des mesures annexes additionnelles au plan salarial au 01 avril 2024 :

- Revalorisation des primes exceptionnelles de **+ 3%**.
- Revalorisation de la prime panier de jour de **+10%**.
- Revalorisation du ticket restaurant de **+3,34%** passant ainsi à 10,2€.
- Pour les collaborateurs bénéficiant d'une allocation au titre du congé de reclassement et de la cessation anticipée d'activité, celle-ci sera revalorisés de **+2,6%**.
- 3 des mesures annexes ci-dessus ont été portées par la Cfdt. Nous regrettons que la mesure sur l'augmentation de la participation employeur sur les transports en commun ai été refusée. La Cfdt demandait un passage de 75% à 80%.

**Après consultation de ses adhérents, la CFDT
est signataire de ce plan salarial SEI SEF.**



+ D'INFOS SUR : cfdt-schneider-electric.fr